

SESSION 2014

**CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION
CONCOURS EXTERNE**

**DISSERTATION PORTANT SUR UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS
RELATIVES À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION
DES JEUNES**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Extraits de l'entretien entre Régis Guyon, rédacteur en chef de la revue Diversité et Dominique Glasman, professeur des universités en sociologie à l'université de Savoie, entretien paru dans le hors série n°14 de la revue Ville Ecole Intégration Diversité – septembre 2012.

Régis Guyon : Un autre débat récent concerne le repérage des décrocheurs et *in fine* la prévention des ruptures scolaires – même si ce sont deux notions bien différentes. Car la question du repérage rejoint celle des causes, et de la tentation toujours forte de lier les causes entre elles pour dresser le portrait type du décrocheur.

Dominique Glasman : Sur le repérage, je crois qu'il faut être extrêmement prudent, parce qu'on est toujours menacé par les effets d'étiquetage. On est éventuellement satisfait d'avoir repéré, mais en même temps on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, c'est-à-dire à la fois dire il faudrait repérer plus tôt des élèves pour pouvoir les aider efficacement et en même temps dénoncer tout repérage comme une forme de stigmatisation des élèves. Il faut savoir ce qu'on veut ! Je ne trouve pas absurde que l'institution dise : on va essayer de prévenir les difficultés, et pour cela repérer ces gamins, mais à condition de savoir sur quelles bases on opère et ce qu'on en fait, à condition aussi de savoir à quel moment commence le repérage.

En vous appuyant sur vos connaissances historiques, sociologiques et pédagogiques, ainsi que sur les débats actuels et en élargissant à d'autres champs que celui du décrochage scolaire, vous vous interrogerez sur la tension perceptible entre prévention et stigmatisation et sur les manières de la réduire. Vous détaillerez le(s) rôle(s) que peut jouer le (la) conseiller(ère) principal(e) d'éducation dans la réduction de cette tension.